



Accord Central d'Intéressement 2011 – 2012 – 2013 : Toujours l'ambiguïté !

LH 27/04/11

Les négociations de l'Accord Central d'Intéressement se sont poursuivies le mercredi 27/04/11.

Une dernière réunion est prévue le lundi 16/05/11.

La Direction doit faire parvenir aux organisations syndicales un projet de texte soumis à signature.

Une priorité pour FO : Ne pas faire culpabiliser les salariés !

FO a réaffirmé son opposition formelle à avoir des accords d'intéressement (notamment en local) intégrant des critères tels que le nombre d'accidents du travail avec arrêt, le nombre d'incidents déclarés aux autorités de sûreté et les économies réalisées sur les charges externes, c'est-à-dire les entreprises extérieures.

Comme nous l'avons déjà annoncé :

⇒ Les salariés sous-traitants n'ont pas à être une monnaie d'échange ou une variable d'ajustement pour que les salariés AREVA aient une meilleure prime d'intéressement !

⇒ De la même manière, nous nous opposerons à toute tentative destinée à lier la sécurité, la sûreté et l'environnement à des objectifs financiers !

⇒ Nous ne parlerons même pas des accidents du travail ou des incidents liés à la sûreté qui pourraient faire l'objet « d'oubli » de déclarations respectives pour respecter les critères fixés dans l'accord d'intéressement !

Comme nous avons pu déjà le constater, cela conduit à faire culpabiliser les salariés victimes d'un accident du travail.

FO rappelle qu'un accident du travail n'est jamais voulu !

Pas de critères sur lesquels les salariés ne peuvent agir !

FO réaffirme qu'il faut, concernant les critères économiques, se baser sur des données fixes, consolidées et contrôlables afin d'éviter – comme cette année – d'avoir des éléments aléatoires qui privent les salariés d'une partie non négligeable de leur prime d'intéressement.

Pour FO, les artifices financiers et le bric-à-brac économique mis en place par la Direction au travers une politique de réduction des coûts sans limite et de critères échappant totalement au contrôle des salariés et des représentants du personnel doivent être abolis dans tous les accords d'intéressement (central et locaux).

Autre difficulté, la Direction refuse d'aller au-delà des 12% de la masse salariale plafonnant ainsi le montant total Participation / Intéressement.

De même, elle n'accepte pas de revoir le montant maxi de l'abondement qui reste à 800€.

La Direction propose une part intéressement centrale maximum égale à 2%.

FO informera les salariés après avoir reçu et analysé le projet de texte définitif.

Pour tout renseignement : Local FO Bâtiment Social 26861

Site Internet FO :

www.fo-areva-lahague.org